

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 14/05/2018

Le 22 Mai 2018, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD, Noël CHEYNET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Yann GALLAY (Pouvoir Dominique DESFORGES), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Michel RAYMOND.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : TRAVAUX – Aménagement de l'aire de stationnement en bords de Saône à Parcieux – Permis d'aménager

M. Jacky DUTRUC, Vice-Président chargé des Travaux, rappelle que suite aux délibérations du Conseil communautaire en date du 27 février 2017 (n°2017C11) approuvant le projet de création de l'aire de stationnement en bords de Saône de Parcieux, du Bureau communautaire du 12 octobre 2017 modifiant le plan de financement, et de la délibération du Conseil communautaire du 5 avril 2018 (n°2018C45), approuvant le nouveau plan de financement du projet, une réunion de concertation avec les riverains du projet habitant les communes de Parcieux et de Reyrieux a eu lieu le 18 avril 2018 dans les locaux de la Communauté de communes.

Cette réunion d'échanges fut l'occasion de présenter le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de 70 à 100 places environ avec les emplacements dédiés aux places PMR (2), aux cars de tourisme, aux containers de tri des déchets et de montrer l'intégration paysagère du projet avec la plantation de haies, d'arbres à haute tige et le lien avec le projet mode doux de la commune de Parcieux.

Conformément à l'article R421-19, du code de l'urbanisme, ce projet doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager compte tenu du fait que le projet « contiendra au moins cinquante unités de stationnement ouvertes au public ».

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer et à déposer le dossier de demande de permis d'aménager du projet d'aire de stationnement sur la commune de Parcieux ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer tout autre document se rapportant à ce projet.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

